Commune de …... ... *(commune)*

**Mise à l’enquête publique**

**Du plan et règlement d'aménagement communal**

Vu la loi cantonale sur l'aménagement du territoire du 2 octobre 1991 (LCAT), et son règlement d'exécution du 16 octobre 1996 (RELCAT), le dossier de révision du plan d'aménagement local (PAL), composé des pièces suivantes :

* Règlement;
* …

sont mis à l'enquête publique.

Le dossier de révision du plan d'aménagement local, adopté par le Conseil Général par l'arrêté du ……… *(date),* peut être consulté au bureau communal du ... ... ... au …... ... *(dates - 30 jours).*

Toute opposition motivée est à adresser, par écrit, au Conseil communal durant la mise à l’enquête publique, soit jusqu’au …... ... *(indiquer le dernier jour de l'enquête publique)*.

*Nom de la commune, date*

Au nom du Conseil communal :

# Le président, Le secrétaire